



PROCES-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE LUNDI 5 OCTOBRE 2020

Date de Convocation : 29 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 31

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de votants : 30

ORDRE DU JOUR

1. Création d'un poste de Rédacteur (catégorie B) pour le service administratif
2. Modification des statuts du SIRGEOM
3. Désignation des membres du COPIL pour l'étude de gouvernance relative à l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Sarthe Amont
4. Partenariat entre la commune de Rouez et le SIVOS de Crissé / Pezé pour l'organisation de l'ALSH pendant les vacances de la Toussaint
5. Admissions en non-valeur et effacement de dettes
6. Affaires et questions diverses

L'an deux mille vingt, le cinq octobre à 19h00, le conseil communautaire de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, légalement convoqué le vingt-neuf septembre 2020, s'est réuni à la salle des fêtes de Conlie en séance publique sous la présidence de Madame Valérie RADOU, Présidente de la 4CPS.

Etaient présents : Vincent HULOT, Christian LEMASSON, Valérie RADOU, Mikael JUPIN, Sylvie BOULLIER, Dominique AMIARD, Jean-Paul BLOT, Patrice GUYOMARD, Chantal BEZANNIER, Sonia MOINET, Jean-Jacques OREILLER, Remy MAUBOUSSIN, Martine COTTIN, Killian TRUCAS, Jean-Luc VIAU (*suppléant de Daniel Lefevre*), Jean-Claude LEVEL, Jean-Paul BROCHARD, Nathalie PASQUIER-JENNY, Pascal LEBRETON, Hugues BOMBLED, Stéphane BRUNET, Roger GODET (*suppléant de Jacques Cravéa*), Alain HORPIN, Loïc CHAUMONT, Gérard GALPIN, Josiane GARREAU, Eric POISSON, Claire PECHABRIER, Michel PATRY, Laurence DUBOIS.

Absent excusé : Thierry DUBOIS.

Assistait également Monsieur Eric BADIN, Directeur Général Adjoint de la 4CPS.

Madame Valérie RADOU, Présidente de la 4CPS, procède à l'appel des membres du conseil communautaire. Le quorum étant atteint, Madame la Présidente de la 4CPS ouvre la séance.

Monsieur Christian LEMASSON a été désigné Secrétaire de séance.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve le compte rendu de la séance du conseil communautaire qui s'est tenu le 7 septembre 2020.

Objet : Création d'un poste de Rédacteur (catégorie B) pour le service administratif

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer un poste de rédacteur (catégorie B) à temps non complet à raison de 28 heures par semaine à compter du 26 octobre 2020 pour accroissement d'activités. Madame la Présidente est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Transmis au contrôle de légalité le 16.10.2020

Objet : Modification des statuts du SIRGEOM

Vu les courriers de la préfecture de la Sarthe en date du 05 décembre 2019 et du 27 août 2020

Vu les changements de statuts du SMIRGEOM au 01/10/2020,

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le changement de statut du SMIRGEOM, autoriser, la Présidente à accepter les changements de statuts du SMIRGEOM concernant la délégation de compétence « Traitement des déchets » et à signer toutes pièces s'y rapportant.

Transmis au contrôle de légalité le 16.10.2020

Objet : Désignation des membres du COPIL pour l'étude de gouvernance relative à l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Sarthe Amont

Suite aux élections municipales et communautaires de 2020, il convient de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

Sont élus à l'unanimité, membres titulaires du COPIL : La Présidente Mme Valérie Radou et le Vice-président Mr Stéphane Brunet

Sont élus à l'unanimité, membres suppléants : Mr Pascal Lebreton et Mr Remy Mauboussin

Transmis au contrôle de légalité le 16.10.2020

Objet : Partenariat entre la commune de Rouez et le SIVOS de Crissé / Pezé pour l'organisation de l'ALSH pendant les vacances de la Toussaint

Vu la proposition de partenariat entre la commune de Rouez et le SIVOS de Crissé/Pezé-le Robert

Vu le budget prévisionnel établi par la commune de Rouez

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider le passage de 20 à 40 places d'accueil pour les 3-12 ans pour les vacances scolaires d'octobre 2020 au sein de l'ALSH de Rouez, en partenariat avec le SIVOS de Crissé/Pezé-le-Robert
- D'autoriser Madame la Présidente à signer les avenants aux conventions de délégation de gestion des ALSH de la commune de Rouez et du SIVOS Crissé/Pezé-le-Robert.

Transmis au contrôle de légalité le 16.10.2020

Objet : Admissions en non-valeur et effacement de dettes

Le conseil communautaire décide d'admettre en non-valeur les créances énumérées dans l'état de présentation des pièces irrécouvrables et présentation en non-valeur n°4099140832, arrêté à la date du 15/09/2020 par le comptable public, au budget annexe « gestion des déchets ménagers » pour un montant total de 4 345.42 euros.

Le conseil communautaire décide de prendre acte de l'effacement de dettes prononcé par la commission de surendettement, dossier n°0004 d'un montant de 392,75 euros au budget annexe « ordures ménagères ». Les crédits sont inscrits à l'article 6542 du budget annexe Gestion des Déchets 2020

Transmis au contrôle de légalité le 16.10.2020

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE 2020 « GESTION DES DECHETS »

Considérant qu'il convient d'apporter une décision modificative n°2 au Budget annexe 2020 « Gestion des déchets »,

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité, décide d'effectuer la décision modificative suivante au budget annexe 2020 « Gestion des déchets » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<u>Dépenses de fonctionnement</u>	<u>BP 2020</u>	<u>DM</u>
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles		
Art. 673 Titres annulés sur exercices antérieurs	2 800 €	+ 1000 €
<u>Recettes de fonctionnement</u>		
Chapitre 70 - Ventes de produits / prestations de services		
Art. 706 prestations de services	1 026 000 €	+ 1 000 €

Transmis au contrôle de légalité le 16.10.2020

Dél. N°2020163DEL
Dél. N°2020164DEL
Dél. N°2020165DEL
Dél. N°2020166DEL
Dél. N°2020167DEL
Dél. N°2020168DEL

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Valérie RADOU, Présidente, lève la séance à 20 heures 00.

Vu pour être affiché le 29 octobre 2020 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

La Présidente

Mme Valérie RADOU

